

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Cohésion Territoriale et Appui aux  
Communes – Direction des mobilités durables

**CESSION A TITRE GRATUIT D'UN ABRI BUS**

N° 2024 - D - 358

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions du conseil au  
Président,

Considérant la demande du 30 avril 2024 de la résidence mutualiste Les Jardins de la  
Garenne,

**DECIDE**

**Article 1er :** Est approuvée la cession à titre gratuit à la résidence mutualiste Les Jardins de la  
Garenne d'un ancien abri bus dont les caractéristiques sont indiquées ci-après :

Abri	Numéro inventaire	Date d'acquisition	Valeur d'achat	Amortissements pratiqués	VNC
Abri Église du Gond	TRANS2013REPRI010	16/04/2013	552,77€	552,77€	0 €

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable assignataire  
de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution  
de la présente décision.

Angoulême, le 20 NOV 2024  
Le Président,



Xavier BONNEFONT

Reçu en Préfecture  
le : 20 NOV. 2024  
Affiché ou notifié  
le : 20 NOV. 2024